

Arrêté nommant les représentantes et les représentants des bailleurs et des locataires en matière de bail à loyer et de bail à ferme

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 12 alinéa 1 de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), du 27 janvier 2010,

vu l'article 33 de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010,

vu la proposition des associations et des groupements professionnels intéressés,

sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances,

arrête:

Article premier Sont nommés comme représentantes et représentants des bailleurs et des locataires pour la fin de la période de fonction des autorités judiciaires en cours,

Chambre de conciliation du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers :

Représentantes et représentants des bailleurs :

- Agustoni Frédéric, Colombier
- Amez-Droz Laurent, Marin-Epagnier
- Bonjour-Bätschmann Virginie, Lignières
- Cuendet Christine, Fleurier
- Engel Sven, St-Blaise
- Fabbri Bernard, St-Blaise
- Frunz Patrick, Bevaix
- Gindrat Olivier, Neuchâtel
- Ischer Jean-Michel, La Chaux-de-Fonds
- Jacot Oesch Anne-Marie, Le Locle
- Jacot Claude, Saint-Blaise
- Jaggi Daniel, Auvernier
- Jendly-Richoz Carine, Corcelles
- Jouval Didier, Corcelles
- Léger Pierre-Alain, St-Blaise
- Machado Marina, Fleurier
- Meyer Jacques, Marin-Epagnier
- Moesch Pascal, La Chaux-de-Fonds
- Picci Stéphane, Savagnier
- Renaud Aleksandr, Gorgier
- Ribaux Christophe, Peseux
- Robert Sébastien, St-Aubin
- Rüedi Alex, Colombier
- Sunier Yann, Neuchâtel
- Süssstrunk Fabien, Neuchâtel
- Walter Christiane, Colombier
- Zilla José, Cormondrèche

Représentantes et représentants des locataires :

- Amey Laura, La Chaux-de-Fonds
- Aubert Carole, Peseux
- Béguin Raymond, La Sagne
- Boil Christelle, Auvernier
- Burger Smith Marianne, Neuchâtel
- Desaulles Joël, Neuchâtel
- de Weck-Immelé Céline, Neuchâtel
- Fassbind Sylvie, Marin-Epagnier
- Guidjera-Lopes Sara, Neuchâtel
- Haag Christian, Le Landeron
- Herrmann Laure-Anne, La Chaux-de-Fonds
- Jacopin-Grimonprez Anne-Marie, Neuchâtel
- Jaksic Nikola, Cortaillod
- Montandon Pierre-Olivier, Neuchâtel
- Müller-Bessi Marna, Corcelles
- Muttner David, Neuchâtel
- Planas Aurélie, Neuchâtel
- Riat Müller Rachel, St-Blaise
- Vara Céline, Neuchâtel
- Vicente Diaz Désirée, Neuchâtel
- Wahlen Carole, Neuchâtel
- Wenger Walter, Le Locle

**Chambre de conciliation du Tribunal régional des Montagnes
et du Val-de-Ruz :**

Représentantes et représentants des bailleurs :

- Boillat Jean-Philippe, Les Brenets
- Bolliger Fabrice, Cortaillod
- Carminati Laurent, Le Landeron
- Choffat Stefan, La Chaux-de-Fonds
- Frunz Patrick, Bevaix
- Ischer Jean-Michel, La Chaux-de-Fonds
- Jacot Oesch Anne-Marie, Le Locle
- Machado Marina, Fleurier
- Moesch Pascal, La Chaux-de-Fonds
- Süssstrunk Fabien, Neuchâtel
- Wehrli Bastien, Le Locle

Représentantes et représentants des locataires :

- Amey Laura, La Chaux-de-Fonds
- Béguin Raymond, La Sagne
- Desables Joël, Neuchâtel
- Fassbind Sylvie, Marin-Epagnier
- Hermann Laure-Anne, La Chaux-de-Fonds
- Haag Christian, Le Landeron
- Jacopin-Grimonprez Anne-Marie, Neuchâtel
- Lembwadio Kanyama Brigitte, Chez-le-Bart
- Locatelli Silvia, La Chaux-de-Fonds
- Moniot Olivier, La Chaux-de-Fonds
- Rodriguez Mejias Maria Teresa, La Chaux-de-Fonds
- Vara Céline, Neuchâtel
- Vicente Diaz Désirée, Neuchâtel
- Wenger Walter, Le Locle

Art. 2 ¹Le présent arrêté annule et remplace celui du 15 février 2012.

²Il sera publié dans la feuille officielle.

Neuchâtel, le 3 juillet 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND